



## Condamne sans être convoque

Par **solitaire12170**, le **22/02/2014** à **15:32**

bonjour j'ai été condamne a une procédure de saisie par le tribunal (edf) hors je n'ai jamais été convoquer et je viens d'être mis au courant il y a deux jours par courrier . Donc un huissier vas venir chez moi par ordonnance du tribunal  
cela est il normal et que puis je faire ?  
Merci d'avance

Par **Delit33**, le **23/02/2014** à **17:15**

Bonjour,

Vous pouvez former opposition dans un délai d'un moi à compté de la notification de la décision du juge. Cette opposition doit être motivée par un motif sérieux. Dans le cas contraire, le juge n'est pas tenu de donner suite à votre opposition.